



Collonges infos



Les derniers remparts de la proximité

Comme vous le savez sans doute, la grande réforme des Collectivités territoriales et locales est en route. Le Comité Balladur, qui a été chargé de ce sujet, a rendu sa copie au Président de la République. L'inquiétude de certains sur cette approche, et d'autres sur le financement de ces nouvelles structures est patente.

La formation d'une nouvelle Métropole aux compétences et pouvoirs élargis, en remplacement de notre Communauté Urbaine actuelle, semble plus que probable.

Ce "Lyon Métropole" pourrait atteindre les deux millions d'habitants.

Alors faut-il rester inerte, les bras ballants, devant ces nouvelles évolutions ?

Le 12 février dernier a eu lieu, à la Communauté Urbaine, une rencontre entre les élus du Grand Lyon et la "Mission temporaire du Sénat sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales". Cette rencontre était conduite par le Président du Sénat, Gérard Larcher, deuxième personnage de l'Etat.

A cette occasion, j'ai pu l'interpeller sur cette vaste réforme, et sur le rôle du maire.

Extraits de mon intervention :

...« Vis-à-vis du citoyen, c'est donc le maire et ses adjoints qui sont responsables de tout et qui doivent résoudre des problématiques qui ne sont pas de leur compétence. Le maire reste encore l'interlocuteur privilégié des habitants, le bureau des récriminations, mais aussi le bureau des pleurs. En un mot, il reste le dernier rempart de la proximité, et même s'il ne peut résoudre le problème, un entretien peut se conclure par cette simple phrase "merci de m'avoir écouté".

Je pense que, quelle que soit la structure résultant de cette importante réforme, il faudra conserver un humanisme de proximité dans cette future grande métropole, et conserver aussi une certaine responsabilité aux hommes de terrain dans un monde qui tombe dans le virtuel et le zapping.

Le maire ne peut pas devenir un maire d'arrondissement ou de secteur sans aucun pouvoir. Le maire ne doit pas devenir un pot de fleurs isolé dans une vaste structure déshumanisée. Nous ne sommes pas des inconditionnels de nos frontières communales administratives héritées du passé car nous savons aussi voir au-delà de nos limites »...

J'ai été très heureux que dans sa conclusion, de la rencontre, Gérard Larcher fasse référence à mon intervention. Je le cite.

...« La proximité évoquée tout à l'heure, par Monsieur Reppelin, est aussi importante que la dimension de la compétitivité, car cette dimension humaine, il faut aussi la prendre en compte »...

Votre Maire,
Michel REPELIN

Mars 2009

►► Budget 2009. Des constats et des décisions

La conjoncture, et de nouvelles exigences viennent influencer sur nos recettes.

Pour cause de ralentissement de l'activité du bâtiment, la redevance que nous percevons sur les transactions immobilières est prévue en diminution de 20 000 euros.

Le financement de l'Etat, par sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne sera en croissance, cette année, que de 3 400 euros (1%), ce qui ne représente même pas l'inflation.

L'allocation attribuée par le Grand Lyon, pour compenser la perte de taxe professionnelle, n'est pas une recette indexée sur l'inflation. C'est une somme fixe de 369 000 euros que nous percevons depuis 2003. Mais c'est sur cette recette que sera prélevée l'année prochaine, l'amende pour déficit de logements sociaux, qui viendra amputer cette allocation de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Le ralentissement d'une année sur l'autre, des recettes budgétaires conduit à une érosion constante de nos ressources, (courbe bleue du graphique 1).

De 15% d'augmentation pour les années 2005 sur 2004, nous nous retrouvons mécaniquement, à une augmentation de seulement 2.6 % pour les années 2009 sur 2008.

De nouvelles dépenses (courbes vertes), obligatoires se sont imposées.

Cette année nous connaissons de nouveaux impacts particuliers.

Le budget de notre action d'aide sociale sera volontairement augmenté de 10 000 euros. Nous pensons que c'est une sage précaution, pour améliorer l'aide financière aux personnes en difficulté.

Le budget enfance (crèche, école maternelle, primaire, et restaurant scolaire) pèse de plus en plus lourd dans notre budget général. Mais nous tenons à assumer pleinement un même service de qualité, bien que les dépenses pour le poste "enfance", aient augmenté de 61 %, entre 2004 et 2008. L'enfance reste une dernière compétence, pleine et entière, pour les communes.

Une nouvelle contribution de 19 000 euros, pour l'aménagement du terrain de foot de Saint-Cyr, vient aussi grever notre budget de fonctionnement, et ce durant dix ans.

Par contre, depuis 6 ans, les taux d'imposition communaux de Collonges n'ont pas varié.

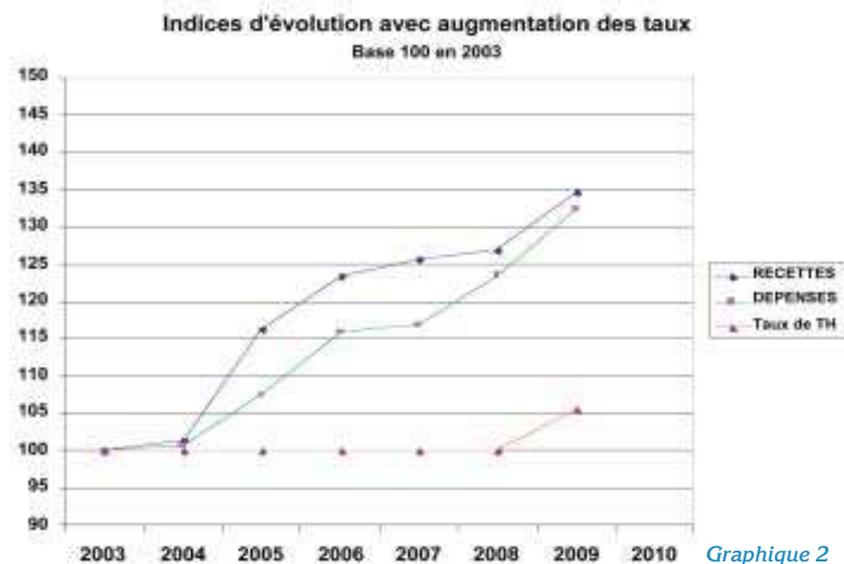
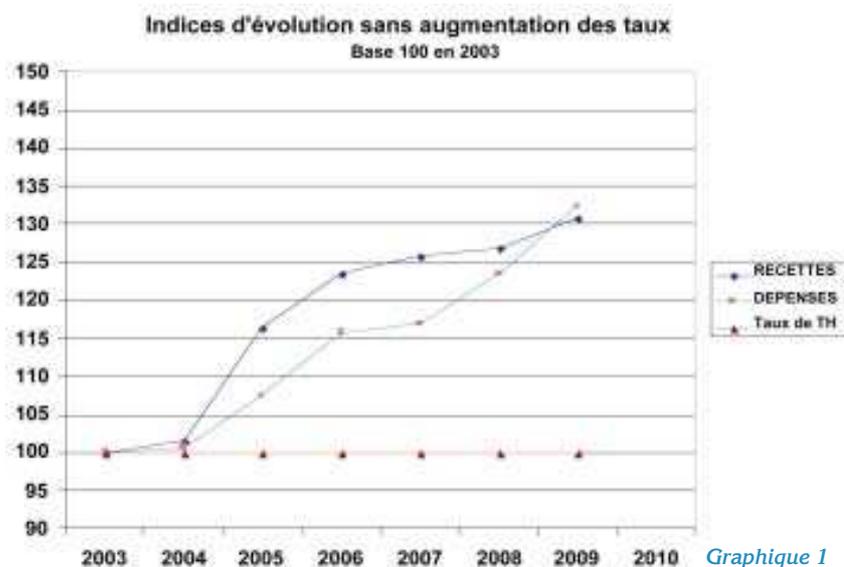
Afin de récupérer des marges de manœuvre, et d'éviter un "effet ciseau", (graphique 1, c'est-à-dire de constater que les dépenses augmenteraient plus vite que les recettes), il a donc été acté de fixer à

partir de 2009, de nouveaux taux de taxes communales, dites "taxes des ménages".

Taux de taxe d'habitation :
13,72 %, soit + 5,5 %

Taux de foncier non bâti :
30.6 % soit + 5.5 %

Taux de foncier bâti : 16 % soit + 6 % ■



Situation de Collonges dans la fiscalité du Grand Lyon

Contrairement à la taxe foncière, la taxe d'habitation, concerne tous les habitants en général (propriétaires et locataires imposables). Sur cette taxe, notre commune s'est toujours située en 5^{ème} position des communes les moins taxées, sur les 57 du Grand Lyon. Le "coup de pouce" que l'on propose cette année, ne changera pas notre positionnement avantageux, dans cette hiérarchie de la pression fiscale des communes.

►► Un mur d'escalade à l'école publique...

...pour les enfants des classes maternelles, et de CP et CE1 de l'école primaire.



C'est fait. Six mois après la proposition du projet «Activité Escalade», présenté par l'équipe pédagogique et validé par l'inspection de l'Education Nationale, le mur d'escalade a trouvé sa place dans la salle de motricité de l'école maternelle.

Il est vrai que les objectifs de ce projet ont su séduire la commission Affaires Scolaires : développement des capacités motrices de l'enfant, coordination des actions, respect des règles et consignes de sécurité, apprentissage de la prise de risque.

Autant de points forts qui ont plaidé en faveur de sa réalisation, avec un budget de 6 500 euros.

Voilà 200 enfants qui, pendant l'année scolaire, et sous la surveillance du professeur de sport et d'adultes qualifiés (professeurs des classes maternelles, ATSEM) pourront à chaque séance de sport partir à la conquête des étoiles !!! ■



De nouveaux carrefours giratoires pour la sécurité

Le rond-point du Tourvéon est en voie d'achèvement. C'est une longue histoire qui se concrétise enfin. D'ores et déjà, on note un fort ralentissement pour les véhicules en provenance de Saint-Romain.

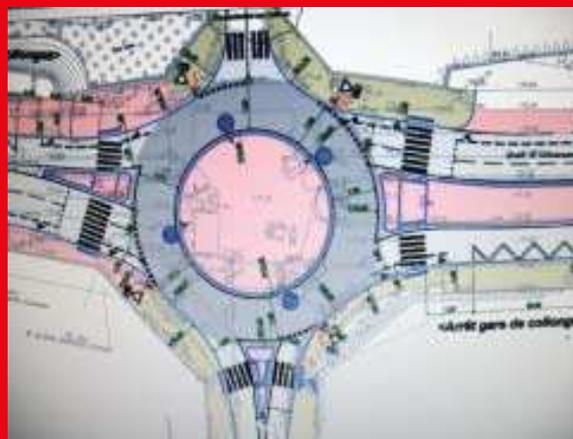
Deux nouveaux giratoires seront aménagés, sur notre territoire : le premier au pont de Collonges, et le second au pont de Fontaines. Ils seront complétés par des aménagements de voirie sur le quai d'Illeausem, et au sud, vers l'île Barbe : piste cyclable, voie de priorité réservée aux transports en commun, ...

Les travaux devraient démarrer en mai de cette année, et pour une durée de 10 mois.

Nous en reparlerons.



Pont de Collonges.



Pont de Fontaines.

►► Inquiétudes sur les antennes-relais

C'est un sujet qui fait beaucoup parler en ce moment. A Collonges aussi, puisque l'installation d'une troisième antenne est prévue dans le clocher de l'église du Bourg. L'exposition aux ondes électromagnétiques est régie par des normes européennes, traduites en droit français. Les antennes installées dans le clocher respectent largement ces normes actuelles d'exposition. Certains voudraient que l'Etat, et les opérateurs de téléphonie fassent jouer le principe de précaution, et abaissent les seuils actuels. D'autres voudraient que les maires appliquent le principe de précaution, et interdisent toute implantation nouvelle. L'Association des Maires de France n'est pas actuellement, partie prenante de ce principe, et nous l'a fait savoir. Devant ces craintes, et les recours et jugements contradictoires, la secrétaire d'Etat au développement de l'économie numérique, Nathalie Kosciusko-Morizet, organisera au Sénat le 19 mars prochain, un "Grenelle des antennes-relais de téléphonie mobile". Nous attendons les résultats de ce colloque.

Bien avant ces problèmes récemment soulevés, et soucieux de la santé des habitants, des mesures, dans l'environnement du clocher, ont été effectuées



Le résultat le plus élevé a été enregistré sur ce parking peu fréquenté, et utilisé pour la dépose des enfants de l'école privée. Sa valeur est de 1,2 V/m, valeur nettement inférieure aux seuils réglementés.

en 2007 et en 2008, à notre demande, par des organismes agréés.

Les résultats se sont situés nettement en dessous des normes préconisées. Ils se sont avérés inférieurs ou légèrement supérieurs aux valeurs de 0,6 V/m. D'autres mesures, associées à la nouvelle implantation, seront réalisées en mars prochain, même à l'intérieur des classes de l'école Jeanne d'Arc. ■

Normes actuelles d'exposition, fixées par le décret du 3 mai 2002

Suivant le type de réseau téléphonique, elles se situent entre 41 V/m pour le GSM 900 MHz, et 61 V/m par le GSM 2100 MHz.

Résultats des mesures dans différents sites autour de l'émetteur

Jardin du presbytère
1 V/m

Chambres du presbytère
de 0,2 à 0,7 V/m

Parking Jeanne d'Arc
1,2 V/m

Cour maternelle école Jeanne d'Arc
0,8 V/m

Cour école maternelle publique
0,1 V/m

Premier étage de la crèche
0,8 V/m

■ Collonges, Simplement

Chers concitoyens ;

L'article du Journal "Le Progrès" qui ne nous a pas élu comme une commune de riches fait écho à votre vécu... La crise nous touche tous de plein fouet !

Au Conseil Municipal du 19/01/09, nous avons débattu de l'orientation budgétaire... J'avais déjà tenté, dans une précédente réunion, d'alerter notre Maire sur les mesures à prendre pour tenter de vous aider... La réponse attendue, car trop souvent entendue : Il s'agit d'affaires privées !

Devinez ce que nous proposent le Maire et son équipe : Non une taille dans les dépenses ; non un abandon de projets plus ou moins pharaoniques ;

Non une politique d'économie et de prudence en réduisant le budget fonctionnement ou investissement... Mais une augmentation des impôts locaux !

Restons vigilants

Jacques Héniquez

■ Collonges Autrement

+5 % OU +6 % ? NOUS NE VOULONS PAS VOTER !

Lors du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) obligatoire, nous n'étions pas d'accord pour augmenter la fiscalité locale de 5 %.

Les propriétaires n'auraient pas beaucoup plus à payer nous dit-on ! Néanmoins, en cette période de crise chacun peut rencontrer des difficultés financières.

Les impôts locaux n'ont pas varié depuis 2003 ! Oui M. le Maire, mais il fallait anticiper et ne pas prévoir une telle augmentation aujourd'hui ! D'autres communes ne le font pas.

En un mois, soit entre le D.O.B. et le vote du budget l'augmentation n'est plus de 5 % mais de... 5,50% sur la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur le Non Bâti et de... 6 % pour la Taxe Foncière !

Evidemment la liste de M. le Maire n'avait pas évoqué ce sujet dans son programme !

►► Brèves et Calendrier des Fêtes

Nouveaux horaires d'ouverture du Service Urbanisme

A compter du 1^{er} avril 2009, la mairie modifie ses horaires d'ouverture au public du service Urbanisme.

Du lundi au vendredi, accueil du public, sans rendez-vous, le matin de 8h30 à 12h. Les après-midi, sur rendez-vous uniquement. Monsieur Ruelle, adjoint à l'Urbanisme, reçoit uniquement sur rendez-vous.

Site Internet de la Commune

Le site est en refonte totale. Nous réalisons actuellement un site plus convivial, plus étoffé, avec plus d'informations en ligne, et plus de photos. Les mises à jour, plus faciles, nous permettront d'être beau-

coup plus rapides dans l'actualité. Il devrait être consultable sur le web début avril.

Concert des "Chœurs Pastoraux"

Salle des Fêtes, samedi 14 mars à 20h et dimanche 15 mars à 17h.

Représentation théâtrale à la salle des Fêtes

La Boulevardière présente : « Un grand cri d'amour », de Josiane Balasko. Vendredi 20 mars et samedi 21 mars à 20h30. Dimanche 22 mars à 15h30.

Brocante des "Arts Martiaux"

Elle se tiendra le dimanche 29 mars. Salle des Sports.

Marché biologique du vendredi soir

Un marché biologique viendra s'installer sur notre commune.

Il se tiendra tous les vendredis de 16h à 19h, sur l'esplanade de la rue de la plage, en face de l'entrée du Stade.

Le démarrage de ce nouveau marché est prévu pour le vendredi 24 avril.

Ce marché Bio ne se substituera pas au marché traditionnel du jeudi matin à Trèves-Pâques.



►► Information « Concours Fleurissement »

La Commission Fleurissement souhaite mener une réflexion pour une nouvelle orientation de ce concours réservé aux habitants. Elle souhaite se donner les moyens de conquérir, avec vous, une "première fleur départementale".

Le concours traditionnel est donc suspendu pour cette année. Votre collaboration est précieuse. Faites nous part de vos idées et suggestions par courrier à la Mairie, ou courriel mairie.collonges@wanadoo.fr

►► Exposition

Du 4 au 27 mars, à la Bibliothèque.

Le Printemps de la Bibliothèque "Autour des légumes".

Venez découvrir les légumes dans tous leurs états : à croquer, à écouter, à sculpter, et à déguster, émotions garanties !

Programme du Samedi 21 mars, journée du Printemps

- 10 h 30 Conférence "Les légumes oubliés"
- 11 h 30 Les légumes en apéritif
- 14 h Concert "Les légumes à musique" Pascal Gayaud
- 15 h 15 Atelier de sculpture sur légumes enfants (5 à 13 ans)
- 15 h 30 Concours "Le meilleur velouté de Collonges"
- 16 h Atelier de sculpture sur légumes - adultes
- 16 h 45 Remise des prix par le jury
- 17h Verre de l'amitié



Entrée libre pour tous • Les inscriptions pour les ateliers et le concours se font à la bibliothèque jusqu'au 19 mars 18 h • Renseignements 04 78 22 59 33

▶▶ Regards Croisés



Quand la "galette des Rois" rassemble plusieurs générations, c'est tout simplement une leçon de bonheur et de complicité partagés.

C'est bien ce qui s'est passé ce jeudi 22 janvier lorsque, à l'initiative de la commission Affaires Sociales /Enfance, les élèves de la classe CP/CE1 de l'école publique sont venus tirer les Rois avec les aînés du club "Soleil d'Automne".

Un événement attendu et préparé avec soin de part et d'autres. En effet sous la houlette de leur maîtresse, Madame Pinon, les enfants ont su charmer l'auditoire, par l'interprétation de trois délicieuses chansons, tandis qu'un peu plus tard, le club "Soleil d'Automne" entonnait en chœur "Le temps des cerises".

Jacques Simon, président du club, a su émouvoir l'assistance par ses airs d'accordéon minutieusement choisis. Le temps d'une valse a réuni jeunes et moins jeunes sur une piste de danse improvisée.

Après une démonstration endiablée de danse tecktonik, les enfants ont repris le chemin du retour sous le regard ému des personnes âgées, et la promesse échangée de se revoir... ■



▶▶ Foulée des Monts d'Or



Près de 500 coureurs, de tous âges, se sont lancés le défi de parcourir ce 25 janvier les 25 kilomètres du circuit. Partis dans la brume, ils ont affronté par endroits des passages bien verglacés. Cette année, le départ et l'arrivée de cette boucle étaient situés à Curis. Au passage à Collonges (km 16), le futur vainqueur Laurent Chambron (1h31), tenait déjà la tête de cette 16^{ème} édition.

Pour assurer la sécurité de cette course et guider les concurrents sur notre territoire, la Commission Vie Associative et Sportive avait fait appel à onze volontaires "signaleurs" qui ont parfaitement assuré ce rôle. Lors de la cérémonie des récompenses, Françoise Maupas a eu le plaisir de remettre une Coupe à Patricia Thibaud, résidente de Collonges, troisième féminine avec un temps de 2h06.

Toutes nos félicitations.

▶▶ Reconnaître ceux qui s'investissent dans la vie associative

En novembre dernier Georges Vigezzi et Roger Nardy recevaient le diplôme de la Direction de la Fédération Française de la Jeunesse et des Sports, en hommage aux nombreuses années d'investissement dans la vie associative et plus particulièrement sportive.

En remerciement du travail d'entraîneurs et dirigeants qu'ils accomplissent au sein du Football Club Saint Cyr-Collonges, le club a souhaité leur offrir la médaille confirmant ce diplôme. C'est donc le 23 janvier que Michel Reppelin remettait la médaille d'argent à Georges Vigezzi, et la médaille de bronze à Roger Nardy, en reconnaissance de leur activité dans la vie sportive de la commune.



Roger Nardy.



Georges Vigezzi.